

Ce que disent les journaux féministes...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **4 (1916)**

Heft 45

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les préoccupations de l'heure se manifestèrent par le désir unanime de voir traiter, en connexion avec le suffrage, certaines questions d'intérêt plus national encore que féminin.

M^{me} de Witt-Schlumberger ouvre le Congrès à 10 heures du matin, par quelques paroles émouvantes, où elle rappelle le souvenir de membres de l'Union, morts pour la patrie, en particulier de M. du Breuhl de Saint-Germain, tombé glorieusement comme officier de dragons, en tentant de sauver deux de ses hommes blessés, et de M^{me} Pellerin, fusillée par l'ennemi, à Longuyon, où la retenaient ses devoirs d'infirmière.

La lecture et la discussion du rapport de M^{me} Grinberg, avocate à la Cour, sur le projet de loi sur les pensions des veuves et des orphelins de la guerre occupent la matinée; clair et complet, il permet à l'assemblée de discuter en détail et sans confusion la situation que ce projet de loi fait à la veuve, aux orphelins, aux ascendants. L'opinion est unanime à désirer que les compagnes de mobilisés, lorsqu'elles pourront justifier devant le tribunal d'une cohabitation régulière ayant duré trois années, jouissent d'une pension; déjà le projet avait attribué aux enfants naturels une part analogue à celle des enfants d'un premier ménage, mais le Congrès a trouvé que, dans certains cas, dont l'appréciation est laissée au tribunal, il y avait lieu à plus de générosité. Un relèvement de la majoration accordée à chaque enfant, soit 200 fr., pour chacun d'eux, alors que le projet assure 150 fr. au premier enfant et 100 fr. à chacun des suivants, une pension et non un secours aux ascendants nécessaires, tels sont encore les desiderata du Congrès.

La séance de l'après-midi débute par le rapport de M^{me} Rebour, secrétaire générale adjointe de l'Union, sur l'entrée des femmes dans les commissions administratives; il démontre l'intérêt social de l'intervention des femmes, et il relate les heureuses initiatives prises à ce sujet par les groupes.

M^{me} Poirier lit ensuite un rapport très étudié sur les moyens d'enrayer les ravages de l'alcoolisme, c'est-à-dire la suppression du privilège des bouilleurs de cru, la suppression de l'absinthe et boissons analogues, la limitation des débits de boissons, la réglementation de la vente des boissons spiritueuses titrant plus de 18°.

En votant à l'unanimité les vœux proposés, le Congrès manifeste une fois de plus le lien désormais indissoluble qui unit les suffragistes et les antialcooliques.

La question de la dépopulation fut ensuite traitée par M^{lle} Clément, professeur agrégée au Lycée de Versailles, avec l'ampleur et les nuances qu'exige un tel sujet; elle indique les deux côtés du problème; augmenter les naissances, diminuer les décès. Pour augmenter les naissances, des mesures légales: impôt sur les célibataires, allocations aux familles nombreuses, s'imposent, mais des réformes sociales et morales seront vraisemblablement plus efficaces. Créer en plus grand nombre des habitations à bon marché, des crèches gratuites ou peu payantes, des jardins d'enfants, des colonies scolaires; organiser la réquisition des logements vides, l'assurance des immeubles contre les dégâts causés par les enfants, voilà une série de mesures sociales d'une utilité immédiate. Pour être plus lointaine, l'efficacité de l'éducation morale n'est pas moins évidente; l'enseignement du devoir national et familial devrait être donné aux garçons et aux filles, les causeries sur la vie simple, l'organisation de ligues morales de jeunes gens et de jeunes filles devraient être encouragées, la police des rues et des mœurs beaucoup plus énergique.

Pour diminuer la mortalité infantile, les moyens sont connus; il faut surveiller l'application de la loi sur les femmes en couches, lutter contre l'alcoolisme, enseigner la puériculture.

Pourquoi tous ceux qui craignent pour la vie de famille l'avènement du féminisme politique n'assistaient-ils pas au Congrès de l'Union? Ils auraient abandonné leur préjugé en entendant M^{lle} Clément, les applaudissements et les approbations qui accueillirent son rapport.

Le danger des cinématographes qui, d'éducatif qu'il pouvait être, est devenu néfaste faisait l'objet de l'étude de M^{me} Legrand-Falco; en particulier les films policiers ont peut-être conduit beaucoup d'enfants au crime. Avant de formuler des vœux et sur la proposition du rapporteur, le Congrès décide de nommer une commission chargée de poursuivre l'étude et la réalisation des désirs du Congrès.

La dernière question qui occupa l'attention de l'Assemblée est celle de la nationalité de la femme mariée qui fut exposée par M^{me} Grinberg; les événements lui ont donné un caractère d'urgence et de généralité qu'elle ne perdra plus. Le droit pour la femme de conserver sa nationalité lors de son mariage avec un étranger a toujours été revendiqué par les féministes; avec quelle force le serait-il désormais, maintenant que des Françaises ont partagé la juste méfiance que leurs époux de nationalité ennemie inspiraient, pendant que des Allemandes mariées à des Français jouissaient de tous les privilèges attachés à cette qualité? Le Congrès demanda que la femme ne prenne la nationalité de son mari que si elle en exprime le désir et après avoir subi les formalités exigées pour les naturalisations; ceci afin de réserver pour l'Etat le droit de refuser les indésirables.

Lorsqu'à 6 h. 1/2, après avoir procédé aux formalités de trésorerie et d'élections, le Congrès se sépara, nous savons que les membres de Paris, les déléguées de province emportèrent le souvenir d'une journée utile. La discussion des sujets exposés, en leur donnant le sentiment de l'impuissance de la femme à obtenir par elle-même la réforme de son statut personnel et de la moralité nationale, raffermir s'il en était besoin, l'ardeur de leurs désirs et de leurs espoirs suffragistes. Posséder le suffrage pour conquérir la pleine égalité des sexes, pour travailler avec plus d'autorité à la grandeur morale de la patrie, tel est le programme affirmé à nouveau par l'U. F. S. F.

M. PICHON-LANDRY.

Ce que disent les journaux féministes...

Le ministre du Travail, en France, poursuit l'application de la loi votée en juillet dernier, en vue d'assurer la protection des ouvrières à domicile de l'industrie du vêtement. Des comités départementaux des salaires ont été institués dans 80 départements, des comités d'expertise dans 50. (*La Femme.*)

La section du Travail du Conseil national des Femmes françaises ouvre une enquête sur les conditions du travail des femmes depuis la guerre, dans le but d'obtenir « à travail égal, salaire égal ». Cette enquête demande entre autres si la main-d'œuvre féminine a augmenté depuis la guerre? dans quelle mesure? si le rendement du travail est le même que celui des hommes? si les usines qui emploient des femmes ont des crèches et des garderies? si les femmes touchent le même salaire que les hommes qu'elles remplacent? (*La Femme.*)

Il vient de se fonder à Paris une « Ecole pratique de hautes études commerciales pour jeunes filles ». Il n'existait jusqu'à présent aucun établissement de cet ordre à Paris. (*La Femme.*)

L'Union nationale pour le Suffrage des Femmes a demandé que des femmes fassent obligatoirement partie des Commissions arbitrales prévues par le Parlement, et qui auront à trancher certains différends entre propriétaires et locataires.

(*L'Action féministe.*)

Le nombre des ouvrières employées dans les mines, en Prusse, était de 7205 en 1914, et de 12.223 en 1915.

(*Die Frau der Gegenwart.*)

La presse de Grande-Bretagne continue à faire le plus grand éloge du zèle et du patriotisme des femmes anglaises, et le *Daily Mail* préconise même l'admission des femmes au Parlement. Étonnante proposition de la part d'un journal qui, avant la guerre, était totalement anti-suffragiste!

(*Jus Suffragii.*)

Aux dernières élections du Transvaal, neuf femmes, dévouées aux progrès sociaux et à une administration municipale honnête, ont été nommées conseillères.

(*Jus Suffragii.*)

L'Association hongroise pour le Suffrage féminin a envoyé une pétition au Parlement, demandant le droit de vote pour les femmes, en rappelant leur mérite à travailler dans toutes les branches de la vie économique durant la guerre.

(*Jus Suffragii.*)

L'association « Frauenwohl » a présenté plusieurs propositions à la Chambre prussienne, en rapport avec la question de la repopulation. Elle demande au ministre de l'Intérieur d'avoir recours à des femmes comme experts pour tous les travaux qui ont trait à cette question. D'autres desiderata s'adressent aux comités des partis politiques, les priant de consulter leurs membres féminins avant de fixer leur point de vue à ce sujet.

(*Die Frauenfrage.*)

Le *Matin* publie un interview du lieutenant-colonel Guifray, commandant le 36^e de ligne et les dépôts de Caen, qui, un des premiers, a réalisé les instructions du général Galliéni pour l'emploi des femmes dans les services de l'armée. Il emploie 50 femmes qui abattent le travail de 80 hommes rendus à d'autres occupations. Il les utilise dans tous les postes possibles: comptabilité, service des renseignements, des colis postaux, des successions, atelier des tailleurs, cuisines, réfectoires, etc.

(*La Française.*)

Un ami nous envoie cette amusante anecdote, qui a paru dans le *Corriere della Sera*, du 26 mars: « L'Amérique nous donne le premier exemple d'une femme à qui a été confié le commandement d'un grand transatlantique. C'est Mrs. Baustig, de Chicago, femme d'un docteur de la marine américaine, qui, en accompagnant son mari, a pris probablement le goût de la mer. Cette première femme-capitaine qui traverse l'Atlantique symbolise une grande victoire féministe. — Jusqu'à maintenant on a refusé aux femmes les qualités de décision, d'énergie et de sang-froid qu'un capitaine doit posséder, surtout aux moments du danger. La nomination de Mrs. Baustig a donné lieu à un très curieux procès entre la Compagnie Maritime et un voyageur, M. Fréd. Wälder. M. Wälder avait pris son billet et s'était installé dans sa cabine, mais au moment où le navire allait partir, il demanda à redescendre à terre immédiatement, et se refusa à faire le voyage sur un vaisseau commandé par une femme. Et il demanda à la Compagnie de lui rembourser son billet. Comme la Compagnie refusa, trouvant ses raisons puériles, il l'assigna devant le tribunal. Pendant le procès, il alléguait que les voyageurs étaient déjà assez menacés par les sous-marins et les mines, sans qu'on ajoutât encore à ces périls celui d'une femme commandant un navire. « Pourquoi, s'écria-t-il, faire de la femme une reine sur les mers, quand elle est déjà reine sur terre. Pensez aux périls des passagers sur un bateau commandé par une femme!!! » Et, d'après le *Corriere*, il alléguait encore ces deux raisons pour lesquelles une bonne femme ne pourrait pas être un bon capitaine; premièrement, parce qu'elle parle trop, et deuxièmement, parce qu'elle n'a pas le bras fort du commandement, puisqu'il est reconnu qu'elle appartient au sexe faible.

Il est triste de constater qu'il gagna sa cause, et que son billet lui fut remboursé! Mais nous attendons d'autres nouvelles de la capitaine.

(*The Common Cause.*)

Le premier polytechnicum pour femmes a été ouvert à Pétersbourg. Des écoles de médecine pour femmes ont été établies à Rostov et Saratov. L'Université de Tomsk est maintenant ouverte aux femmes.

Le ministre des Finances propose d'admettre des femmes dans tous les services civils de ce ministère, où elles auront les mêmes avantages que les hommes.

La Commission municipale de Pétersbourg propose que dorénavant tout habitant de la ville, âgé de 25 ans, maître de maison ou propriétaire, obtienne le droit de vote, sans distinction de sexe.

(*Jus Suffragii.*)

Le gouvernement anglais a repourvu le poste de secrétaire de légation à l'ambassade de Christiania en y nommant une femme, Mrs. Pressley-Smith, un des leaders du mouvement suffragiste anglais et écrivain politique connu.

(*L'Action féministe.*)

Le général Roques, ministre de la guerre français, poursuit la réforme souhaitée par Mme Dieulafoy, et entreprise par le général Galliéni, relativement à l'emploi des femmes dans l'armée. Il vient de réglementer l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les états-majors, dépôts de corps de troupe et services. Tout travail pouvant être effectué par une femme, et actuellement confié à un militaire, devra désormais être confié à une femme.

(*La Française.*)



Association nationale suisse
pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

I. — Le Comité informe les Sections que les démarches décidées par l'Assemblée de Saint-Gall auprès des partis politiques suisses, pour leur demander d'inscrire le suffrage féminin à leur programme, ont été faites. Le Comité engage dès lors les Sections à faire des démarches analogues auprès des partis politiques cantonaux, dans la mesure où leurs circonstances locales le leur permettront.

II. — Le Comité recommande aux Sections d'utiliser le plus possible la presse pour répandre nos idées et nos principes, et, en particulier, de ne jamais laisser passer sans réponse un article attaquant le suffrage féminin.

La Présidente: EMILIE GOURD.

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — Dans sa dernière séance avant la dispersion de l'été, tenue le 19 juin, notre Comité a nommé une Commission chargée de préparer un projet de révision des statuts centraux. Il a, en outre, décidé de préparer pendant l'été le calendrier suffragiste pour 1917, qui lui est réclamé de différents côtés, d'organiser pour l'hiver prochain un cours pratique portant sur tout ce qui est utile à savoir pour un membre de Comité (rédaction de procès-verbaux, de communiqués, de comptes-rendus, correction d'épreuves, rapports avec la presse, direction de discussion, etc), et enfin et surtout de saisir l'occasion des élections au Grand Conseil, en novembre, pour faire une campagne active en faveur de notre cause. Des démarches seront déjà faites, dans le courant de l'été, auprès des partis politiques genevois, pour leur demander à cette occasion d'inscrire le suffrage féminin à leur programme.

E. Gd.

VAUD. — Notre société a eu, le 3 juin dernier, sa réunion annuelle. Les dames déléguées à l'assemblée de l'A. S. S. F. du 28 mai, à St-Gall, nous ont donné d'abord d'intéressants comptes rendus de ces excellentes journées, dont le travail ne sera point vain. Puis, Mme Girardet-Vielle, présidente de l'A. V. S. F., a passé en revue le travail accompli pendant l'année, travail rendu difficile par les multiples préoccupations issues de la guerre. Si la propagande n'a pas été intense dans notre canton, elle n'a cependant point été nulle, et quelques fruits réjouissants nous engage à entreprendre une véritable croisade l'hiver prochain. On signale à l'attention de toutes les femmes la vigoureuse brochure, récemment parue chez Delachaux et Niestlé, (Neuchâtel): *Nos réserves nationales*. La plus belle œuvre féministe de cette année est sans contredit celle du Bureau international féministe de renseignements en faveur des victimes de la guerre, fondé par Mme Girardet, et qui fonctionne depuis plus de dix-huit mois. La fondatrice a l'amabilité de nous donner un court aperçu de son travail. Les fruits obtenus font le plus grand honneur à son esprit d'organisation, à sa ténacité, à son cœur de femme. Le Bureau international a rendu des services et semé la joie dans des milliers de familles. Le Bureau est donc un succès féminin, ceci dit sans fausse gloire, et Mme la présidente termine son exposé en disant que les femmes ont raison d'être conscientes de leur valeur. — Etant donné le travail intensif de son Bureau, Mme Girardet, à notre immense regret, se voit forcée de donner sa démission de présidente